

sous la direction du Conseil du Trésor et lorsque cette étude sera terminée, les règlements concernant les forces armées seront étudiés à la lumière de toute modification apportée aux règlements du service public.

COÛT DES MALADIES MENTALES

Question n° 1477—M. Orlikow:

1. L'an dernier, au Canada, quel a été le coût direct des maladies mentales pour lesquelles on possède des statistiques, en comptant les frais d'hospitalisation, de médecins et de remèdes?

2. L'an dernier, au Canada, quel a été le coût indirect des maladies mentales pour lesquelles on possède des statistiques, résultant des pertes de salaire des malades dans les hôpitaux et des industries?

Réponse: 1. Le coût des soins médicaux (à distinguer des soins médicaux donnés dans les hôpitaux) et des médicaments (à distinguer des médicaments administrés dans les hôpitaux) pour les maladies mentales est inconnu.

Le coût des soins hospitaliers accordés à ces malades a été estimé en 1961 à \$158,469,000. Sur ce total, la somme de \$132,206,000 a été rapportée au Bureau fédéral de la statistique; le solde de \$26,263,000 représente les frais estimatifs pour maladies mentales des hôpitaux publics qui n'ont pas fait rapport de leurs dépenses au Bureau fédéral de la statistique et les frais des autres hôpitaux accordant des soins (ou certains soins) pour les maladies mentales mais auxquels on ne demande pas de fournir au Bureau fédéral de la statistique des données financières (distinctes). Ce dernier groupe comprend les hôpitaux privés pour maladies mentales, les unités fédérales de psychiatrie et les unités de psychiatrie des hôpitaux publics. Dans tous les cas, les estimations se fondaient sur les jours de soin à l'hôpital accordés aux malades souffrant de maladies mentales par les institutions en question.

2. Aucune donnée disponible.

BEURRE TRANSFORMÉ EN HUILE DE BEURRE

Question n° 1490—M. Peters:

1. Quelle quantité de beurre, en livres, a été convertie en huile de beurre, au cours des années 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962?

2. Quelles ventes ont été faites pour cette marchandise (l'huile de beurre) pour chacune des années mentionnées ci-dessus et à quel prix?

3. Pour quelles fins achète-t-on l'huile de beurre?

L'hon. M. Hays: 1. 1957: néant; 1958: néant; 1959: néant; 1960: 20,581,225 livres; 1961: 51,358,428 livres; 1962: 33,035,777 livres.

2. 1957: néant; 1958: néant; 1959: néant; 1960: 986,485 livres à 78½c. la livre, à Toronto et à Montréal; 1961: 709,300 livres à 78½c. la livre, à Toronto et à Montréal; 1962: 353,437 livres à 65c. la livre, à Toronto et à Montréal.

3. A des fins de fabrication domestique.

[M. Matheson.]

RESPONSABILITÉ DES BOURSES DES GRAINS

Question n° 1491—M. Langlois:

1. Quelle est, s'il en est, la responsabilité du gouvernement fédéral quant aux permis à accorder a) à la Bourse des grains de Winnipeg, b) à la Bourse des grains de Montréal et c) à la Bourse des grains de Toronto, ou au contrôle de leur fonctionnement?

2. Quelles sont les fonctions des bourses ci-haut mentionnées et le fédéral a-t-il un contrôle à exercer sur les prix qu'elles établissent?

3. Si ces bourses ont un permis fédéral, à quelle date chacune d'elles a-t-elle commencé à fonctionner et quelle est l'agence qui a octroyé le permis?

L'hon. M. Pickersgill: 1, 2 et 3. Le gouvernement fédéral n'assume aucune responsabilité dans le fonctionnement des bourses des céréales.

PROJETS RELATIFS À DE NOUVEAUX COLLÈGES MÉDICAUX

Question n° 1494—M. Orlikow:

Le gouvernement étudie-t-il avec les gouvernements provinciaux, les collèges de médecins et l'Association médicale du Canada l'opportunité a) d'agrandir les collèges de médecins, b) d'établir de nouveaux collèges de médecins en vue de répondre aux besoins de médecins prévus pour les années 70, par suite de l'accroissement rapide de la population du Canada?

L'hon. Mlle LaMarsh: Plusieurs des mémoires présentés à la Commission royale d'enquête sur les services d'hygiène portaient sur la nécessité de former un personnel d'hygiène et la Commission royale a entrepris plusieurs études dans cette perspective. La Commission royale présentera probablement des recommandations à ce sujet, et le gouvernement les examinera soigneusement.

(Texte)

NOMBRE DES COTISEURS À L'IMPÔT

Question n° 1497—M. Laprise:

Combien de commis-vérificateurs sont préposés aux déclarations de l'impôt sur le revenu à la Division de l'impôt du ministère du Revenu national a) au Canada, b) dans la province de Québec, c) au bureau de Rouyn?

L'hon. M. Garland: On suppose que la question traite des cotiseurs vu qu'il n'y a pas à la division de l'Impôt d'employés appelés commis de vérification.

a) Il y a actuellement 2,254 cotiseurs à la Division de l'Impôt, b) 430 dans la province de Québec, c) 13 au bureau de district de Rouyn.

(Traduction)

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

Question n° 1499—M. Fisher:

1. Où en est rendue la préparation du rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1963?

2. A-t-on montré au ministre du Revenu national ou au sous-ministre (impôt) le projet ou une partie quelconque du projet du rapport de cette année?